

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
TENUE LE 3 MAI 2025  
À SAINT-HYACINTHE**

---

**Étaient présents :** Mélanie Laviolette  
Jérôme Maltais  
Nicolas Brosseau  
Suzette Bernard  
Viviane Drapeau  
Marie-Claude Harvey  
Christian Slachetka

Corinne Payne, directrice générale  
Margaux Vernay-Baudrion, secrétaire générale  
Stéphanie Rochon, directrice des communications et des affaires publiques

**Absence :** Jimmy Meunier

**Le 3 mai 2025, à 9h05**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ouverture de la séance sous la présidence de Mélanie Laviolette.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

3.1. 8 février 2025

3.2. 14 mars 2025

3.3. 9 avril 2025

3.4. 25 janvier 2025 – **AJOUT**

**4. Instances corporatives**

4.1. Évaluation du Forum du 24 avril 2025 (information)

4.2. Projet d'ordre du jour pour le CG du 31 mai 2025 (mise à jour)

4.3. Projet d'ordre du jour pour l'AG du 31 mai 2025 (décision)

4.4. Règlements généraux changements (décision)

4.5. Administrateurs cooptés (décision)

4.6. Rapport annuel (information) – **MODIFIÉ**

4.7. Plan d'action 2025-2026 (décision) – **MODIFIÉ**

4.8. Comité de sélection pour l'Ordre de la Fédération – **AJOUT**

**5. Représentations**

- 6. Rapports**
  - 6.1. Trésorerie
    - 6.1.1. Budget 2025-2026 (décision)
  - 6.2. Direction générale
- 7. Plan d'action de la Fédération**
  - 7.1. Activité nationale (mise à jour)
- 8. Varia**
- 9. Prochaine rencontre**
- 10. Levée de la séance**

**RÉSOLUTION #2505 — CA — 116**

Il est proposé par Viviane Drapeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- Ajout d'un point 3.4 – 25 janvier 2025
- Ajout d'un point 4.8 – Comité de sélection pour l'Ordre de la Fédération
- Modification de la numérotation du point 4.5 pour 4.6 – Rapport annuel (information)
- Modification de la numérotation du point 4.6 pour 4.7 – Plan d'action 2025-2026 (décision)

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1. 8 février 2025**

**RÉSOLUTION #2505 — CA — 117**

Il est proposé par Nicolas Brosseau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 8 février 2025 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**3.2. 14 mars 2025**

L'absence d'un administrateur n'a pas été consignée au procès-verbal. La secrétaire générale va effectuer la correction.

Suite à ces précisions,

**RÉSOLUTION #2505 — CA — 118**

Il est proposé par Christian Slachetka  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025 soit adopté tel que déposé (avec la mention que la correction sera effectuée et l'absence consignée).

**ADOPTÉ**

### **3.3. 9 avril 2025**

L'absence d'un administrateur n'a pas été consignée au procès-verbal. La secrétaire générale va effectuer la correction.

À la suite de ces précisions,

#### **RÉSOLUTION #2505 — CA — 119**

Il est proposé par Viviane Drapeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 9 avril 2025 soit adopté tel que déposé (avec la mention que la correction sera effectuée et l'absence consignée).

**ADOPTÉ**

### **3.4. 25 janvier 2025 – AJOUT**

#### **RÉSOLUTION #2505 — CA — 120**

Il est proposé par Marie-Claude Harvey  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2025 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ**

## **4. INSTANCES CORPORATIVES**

### **4.1. Évaluation du Forum du 24 avril 2025 (information)**

La directrice générale présente la synthèse de l'évaluation du Forum du 24 avril 2025.

### **4.2. Projet d'ordre du jour pour le CG du 31 mai 2025 (mise à jour)**

La directrice générale présente la mise à jour du projet d'ordre du jour pour le Conseil général du 31 mai 2025.

### **4.3. Projet d'ordre du jour pour l'AG du 31 mai 2025 (décision)**

La secrétaire générale présente le projet d'ordre du jour pour l'Assemblée générale du 31 mai 2025. La secrétaire générale précise que le point 8 du projet déposé va être retiré (engagement des vérificateurs) car après vérification, la directrice générale confirme que ce point devra être intégré à l'ordre du jour de l'AG de 2026.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration discutent du dépôt du rapport financier. Conformément aux obligations légales et suivant les pratiques de saine gouvernance, le rapport financier sera présenté au Conseil d'administration par le vérificateur, pour adoption. À la suite de son adoption par le CA, le rapport financier sera déposé à l'Assemblée générale.

Après discussions,

**RÉSOLUTION #2505 — CA — 121**

Il est proposé par Marie-Claude Harvey  
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour pour l'AG du 31 mai 2025 (avec la mention que le point «8. engagement des vérificateurs» est retiré).

**ADOPTÉ**

**4.4. Règlements généraux changements (décision)**

La secrétaire générale présente les modifications proposées aux Règlements généraux. La secrétaire générale indique que des corrections mineures (de linguistique et de sémantique) seront apportées à la suite des commentaires du comité sur la gouvernance du 29 avril 2025 et du Conseil d'administration du 3 mai 2025. Par ailleurs, Jacinthe Malo, membre du comité sur la gouvernance, et Suzette Bernard, membre du Conseil d'administration, recevront le document comprenant ces corrections mineures pour vérification finale avant dépôt pour l'Assemblée générale.

CONSIDÉRANT que le mandat du Comité de gouvernance durant l'année 2024-2025 était la révision d'une seconde partie des Règlements généraux de la FCPQ;

CONSIDÉRANT que le Comité de gouvernance s'est réuni à de nombreuses reprises durant l'année 2024-2025, incluant une rencontre conjointe avec le Comité d'éthique de la FCPQ;

CONSIDÉRANT que les travaux du Comité de gouvernance ont été réalisés avec l'objectif de proposer des orientations intégrant les meilleures pratiques en matière de saine gouvernance et eu égard aux besoins et à la réalité de l'organisation;

CONSIDÉRANT que les orientations du Comité de gouvernance ont fait l'objet d'un atelier lors du Conseil général du 15 mars 2025;

CONSIDÉRANT que les délégués et déléguées présents lors du Conseil général du 15 mars 2025 ont favorablement accueillis les orientations présentées;

CONSIDÉRANT que les orientations du Comité de gouvernance ont fait l'objet d'un atelier lors du Forum de PEHDAA du 20 février 2025;

CONSIDÉRANT que les délégués et déléguées présents lors du Forum de PEHDAA du 20 février 2025 ont favorablement accueilli les orientations présentées;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlements généraux modifiés a été présenté au Conseil d'administration pour recueillir les commentaires des administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'après ces travaux et consultations des différentes instances, un projet final de Règlements généraux modifiés est déposé pour adoption lors de l'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2025;

CONSIDÉRANT l'article 3.4.1. des Règlements généraux de la FCPQ qui prévoit que l'Assemblée générale a le pouvoir d'adopter les amendements aux Règlements généraux;

CONSIDÉRANT que les modifications aux Règlements généraux ne visent aucune des catégories mentionnées aux articles 7.4.1. et 7.4.2. des Règlements généraux;

CONSIDÉRANT l'article 7.4.3. des Règlements généraux de la FCPQ qui prévoit que l'Assemblée générale a le pouvoir d'adopter tout autre règlement;

**RÉSOLUTION #2505 — CA — 122**

Il est proposé par Viviane Drapeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE les Règlements généraux qui prévoient les modifications soient adoptés tels que déposés (comprenant les corrections mineures discutées par le comité sur la gouvernance et le Conseil d'administration);

QUE les Règlements généraux modifiés soient soumis à la ratification de la majorité des membres réunis en Assemblée générale;

QUE, sous réserve de leur ratification par la majorité des membres réunis en Assemblée générale, les Règlements généraux modifiés entreront en vigueur conformément à ce qui est prévu dans l'Annexe 4 « dispositions transitoires » desdits Règlements généraux;

**ADOPTÉ**

**4.5. Administrateurs cooptés (décision)**

Le 9 janvier 2025, le CA a mandaté la directrice générale de travailler sur une proposition de processus par invitation pour le recrutement des administrateurs cooptés.

Le 8 février 2025, le CA a adopté le processus par invitation soumis au Conseil d'administration.

Le 9 avril 2025, le CA a donné son accord pour que la directrice générale et la présidente procèdent à contacter les personnes identifiées (étape 2).

La présidente, Mélanie Laviolette, a délégué sa responsabilité de contacter les personnes identifiées à la directrice des communications et des affaires publiques, conformément à l'article 4.4.2.1 c) des Règlements généraux.

La directrice générale et la directrice des communications et des affaires publiques résument leurs échanges avec les personnes contactées, incluant leurs compétences, leur intérêt et leur disponibilité à siéger sur le CA. À la suite de ce résumé, la candidature de Jonatan Bérubé rencontre de nombreuses compétences recherchées par le CA suite à l'évaluation objective de ses compétences réalisée le 24 octobre 2024. La personne candidate présente un grand intérêt et une bonne connaissance de la FCPQ et de sa mission. Ainsi, la directrice générale et la directrice des communications et des affaires publiques formulent leur recommandation pour retenir la candidature de Jonatan Bérubé.

Après discussions,

**RÉSOLUTION #2505 — CA — 123**

Il est proposé par Marie-Claude Harvey  
Et résolu à l'unanimité

DE SUIVRE la recommandation de la directrice générale et de la directrice des communications et des affaires publiques et de soumettre la nomination de Jonatan Bérubé à titre d'administrateur coopté à l'Assemblée générale du 31 mai 2025.

**ADOPTÉ**

Conformément à l'article 4.3.1 des Règlements généraux, la secrétaire générale procèdera à la vérification du casier judiciaire du candidat avant sa nomination en Assemblée générale.

**4.6. Rapport annuel (information)**

La directrice générale présente le rapport annuel en précisant qu'il ne s'agit pas de la version finale, ainsi que la synthèse des abonnements à la plateforme Aidersonenfant.com.

**4.7. Plan d'action 2025-2026 (décision)**

La directrice générale présente le plan d'action 2025-2026.

Après discussion,

**RÉSOLUTION #2505 — CA — 124**

Il est proposé par Suzette Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le plan d'action 2025-2026 de la FCPQ.

**ADOPTÉ**

**4.8. Comité de sélection de l'Ordre de la Fédération – AJOUT**

Le vice-président, Jérôme Maltais, se retire des débats et quitte la séance pour ce point.

La directrice des communications et des affaires publiques rappelle que conformément à l'article

4.5.3. de la politique de reconnaissance de l'engagement parental, un comité de sélection est mis en place chaque année afin de décerner l'Ordre de la Fédération. Sur ce comité de sélection, une place est réservée à un membre du Conseil d'administration.

Après discussion,

### RÉSOLUTION #2505 — CA — 125

Il est proposé par Mélanie Laviolette  
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Christian Slachetka à titre de membre du Conseil d'administration siégeant sur le comité de sélection de l'Ordre de la FCPQ.

ADOPTÉ

## 5. REPRÉSENTATIONS

*CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 6.2*

- **Représentations de la présidente :**

Mélanie Laviolette présente la synthèse de ses représentations.

- **Représentations du vice-président :**

Jérôme Maltais présente la synthèse de ses représentations.

- **Représentations de la conseillère E :**

Suzette Bernard présente la synthèse de ses représentations.

- **Représentation de la secrétaire générale :**

Margaux Vernay-Baudrion présente la synthèse de ses représentations.

- **Représentation du représentant aux EHDAAs :**

Christian Slachetka présente la synthèse de ses représentations.

- **Représentation de la directrice des communications et des affaires publiques :**

Stéphanie Rochon présente la synthèse de ses représentations.

La FCPQ a été sollicitée pour participer à un groupe de discussion sur la garde scolaire. Après discussion, Viviane Drapeau indique son intérêt pour participer à cette discussion. Marie-Claude Harvey indique également son intérêt et sa disponibilité au besoin.

- **Représentation de la directrice générale :**

Corinne Payne présente la synthèse de ses représentations ainsi que celles d'Annie Goudreau, agente à la recherche et aux services aux parents.

PAUSE DÎNER DE 12h30 À 13h20.

## 6. RAPPORTS

*CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 4.8.*

#### **6.1. Trésorerie**

Le rapport de trésorerie au 31 mars 2025 (non vérifié) est déposé séance tenante.

La directrice générale présente le suivi des revenus et des dépenses au 31 mars 2025 (ANNEXE I). À la suite de cette présentation, la directrice générale confirme que, conformément à ses obligations et responsabilités reliées à ses fonctions de directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec, toutes les mesures à sa disposition ont été prises afin d'assurer l'exactitude des données financières produites au 31 mars 2025 ainsi que le respect des obligations légales y étant reliées.

#### **RÉSOLUTION #2505 — CA — 126**

Il est proposé par Mélanie Laviolette  
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de trésorerie au 31 mars 2025.

**ADOPTÉ**

#### **6.1.1. Budget 2025-2026 (décision)**

La directrice générale présente le budget de la FCPQ pour 2025-2026.

#### **RÉSOLUTION #2505 — CA — 127**

Il est proposé par Marie-Claude Harvey  
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le budget pour l'année 2025-2026.

**ADOPTÉ**

#### **6.2. Direction générale**

*Huis clos : 14h10*

#### **RÉSOLUTION #2505 — CA — 128**

Il est proposé par Mélanie Laviolette  
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil d'administration siège en huis clos.

**ADOPTÉ**

*Fin du Huis clos : 14h40*

#### **RÉSOLUTION #2505 — CA — 129**

Il est proposé par Mélanie Laviolette  
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

**7. PLAN D'ACTION DE LA FÉDÉRATION**

**7.1. ACTIVITÉ NATIONALE (MISE À JOUR)**

*CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 5.*

La directrice générale présente la mise à jour et l'avancement des préparatifs pour l'activité nationale du 31 mai 2025.

**8. VARIA**

Aucun point n'est soulevé.

**9. PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du Conseil d'administration se tiendra le 30 mai 2025, la veille du Conseil général, à 18h, à l'hôtel Travelodge à Québec.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION #2505 — CA — 130**

Il est proposé par Christian Slachetka  
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 16h42.

ADOPTÉ



Mélanie Laviolette, présidente

Corinne Payne, directrice générale